

# QUELLE RÉGULATION DES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES À L'HEURE DE LA CONVERGENCE?

**CONGO Ibrahim Patrick**

*Docteur en droit*

*Spécialisé en réglementation et régulation des  
communications électroniques*

# LES POINTS D'ANALYSE

1. Du concept de convergence
2. La nécessité de regroupement
3. Réforme réglementaire
4. L'approche de régulation

# QUID DE LA NOTION DE CONVERGENCE?

- UIT:
  - Passage de la structure « verticale » et indépendante vers celle « horizontale » et commune
  - Fourniture de plusieurs types de contenus grâce à seule et même plateforme
- La convergence peut se scinder sous-convergences:
  - Convergence des contenus
  - Convergence « infrastructurelle »
  - Convergence des entreprises œuvrant dans le secteur

- « des réseaux de télécommunications à commutation de circuits à des réseaux à commutation de paquets utilisant le protocole Internet (IP), appelés réseaux de prochaine génération ou réseaux NGN. On abandonne progressivement la structure « verticale » des réseaux indépendants au profit d'une structure « horizontale » fondée sur le protocole IP qui permet de fournir de nombreux types de contenus grâce à une seule et même plateforme » *UIT, Note d'information sur la convergence de la Conférence mondiale des télécommunications internationales, Dubaï (Émirats Arabes Unis) 3 au 14 décembre 2012*

Convergence remet en cause le paradigme en « silo » :  
téléphonie – internet - audiovisuel

- plusieurs cadres réglementaires
- plusieurs régulateurs: télécom-audiovisuel-vie privée...

Droit = science de réaction

Vers un « droit convergent » pour un environnement numérique convergent?

# L'OPTION DE LA COMMUNAUTÉ OU DE L'UNION

## Une raison principale

- « L'État se trouve attaqué par deux forces géopolitiques caractéristiques du XXI<sup>ème</sup> siècle apparues lors des dernières décennies. L'une dévore l'État par les pieds, c'est la renaissance des identités régionales. L'autre, l'attaque à la tête en se plaçant au-dessus de l'État-Nation, c'est la mondialisation ». (Claude CHAMPAUD)
  - La globalisation
  - Le faible poids technologique et économique des États africains
  - La qualité de consommateur

# RÈGLEMENTATION CONVERGENTE

- La codification du droit des communications électroniques:
  - une entreprise titanesque
  - des avantages intéressants
- Quelques caractéristiques:
  - Flexible
  - Intelligible et accessible
  - Minimale et proche des activités

# REPENSER L'ARCHITECTURE DE RÉGULATION CONCERTÉE OU UNIQUE

- **Hypothèse d'une régulation concertée**
  - La mise en place d'un cadre de collaboration
  - L'harmonisation des procédures pour des activités transversales
- **Hypothèse d'un régulateur unique**
  - Convergence : extension des compétences
  - OFCOM, CRTC, FCC
- **À l'échelle communautaire**
  - Des organes permanents: « un office de régulation »

The background features a dark blue gradient with a field of small white stars. Overlaid on this are several technical diagrams in a lighter blue color. On the right side, there is a large circular gauge with a scale from 0 to 210 and a needle pointing towards 180. Below it is a smaller circular diagram with concentric circles and arrows. In the bottom left, there is another circular diagram with a dashed arrow pointing left. At the top center, there is a small circular diagram with a curved arrow.

**Merci**  
**pour votre attention**